

Procès-Verbal du Conseil municipal

Du 26 septembre 2024 – 19h

Le vingt-six septembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 3 septembre 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GRAS Julien, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : GIRAUD Sylvie (pouvoir donné à CATELAN Thierry), BARBAN Daniel (pouvoir donné à GRAS Julien)

ABSENT : AUBERT Sylvain

Ordre du jour :

➤ **Présentation du projet de la brasserie des Gaillards**

M. Guillaume BLANCHARD-GAILLARD, accompagné de son associé Nicolas Tempier, sont venus présenter leur projet de la brasserie des Gaillards.

La présentation et les échanges ont duré trente minutes. Ce projet d'extension a retenu toute l'attention du Conseil Municipal qui a souhaité se donner un temps de réflexion (15 octobre) et l'attente du positionnement d'un deuxième projet sur la ZAE de la commune.

➤ **Délibération pour attribuer les lots n°6 et n°10 du marché de l'école**

Monsieur le Maire présente les résultats de la seconde consultation lancée dans le cadre des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école, concernant les lots 6 et 10 qui avaient été déclarés infructueux. Suite à la commission d'appels d'offres :

- Une seule offre a été reçue de l'entreprise Métallerie Chevallier pour le Lot 10
- Cinq offres ont été reçues pour le Lot 6, parmi lesquelles trois ont été écartées car non conformes.

Les deux autres entreprises SPIC et PNR ont été conviées à un rendez-vous de négociations le 10 septembre 2024. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 6 « Cloisons- plâtrerie – faux plafonds » : PNR Plâtrerie neuf et rénovation avec une offre à hauteur de 99 474.11€ HT, soit 108 365.02€ TTC
- Lot 10 « Serrurerie métallerie : Métallerie Chevalier de 24 840€ HT et 29 808€ TTC

➤ **Délibération pour attribuer l'appartement situé au 472 route de St Eusèbe, au-dessus de l'ancienne mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'appartement de type T3 de 63 m², situé au 472 route de St Eusèbe est vacant. Il propose de fixer le montant du loyer, de la caution et de sélectionner un candidat parmi les candidatures. Il souhaite également que le locataire s'engage à proposer un cautionnaire au moment de la signature du bail. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de louer

l'appartement T3 sis au 472 route de St Eusèbe à M et Mme DEBARRE Didier et Aurélie, à compter du 15 septembre 2024. Le loyer est fixé à 380 € avec une caution du même montant. Toutefois le Conseil a d'ores et déjà signifié aux deux associés que la commune leur donnera la priorité par rapport à des projets extérieurs

➤ **Délibération pour modifier les statuts de la Communauté de communes**

Monsieur le Maire rappelle que la dernière révision des statuts de la Communauté de Communes Champsaur-Valgaudemar a été approuvée par délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2018 puis actée par arrêté préfectoral n°05-2018-12-31-001 en date du 31 décembre 2018. Depuis, des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire.

Ainsi, lors de sa séance du 18 juillet dernier, le Conseil Communautaire a approuvé les modifications suivantes :

- Compétences statutaires : coordination et animation du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).
- Compétences supplémentaires : Suppression du cinéma de Saint Bonnet comme équipements de diffusion culturelle à intérêt communautaire.

Conformément aux textes en vigueur, le Conseil Municipal dispose de 3 mois pour donner son avis sur cette modification statutaire. En cas d'approbation aux règles de majorité fixées, le Préfet prendra un arrêté pour acter de ces modifications. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve l'ajout de la compétence « CISPD » à la CCCV et la modification des statuts qui s'y rapporte
- Approuve la suppression du cinéma de Saint Bonnet comme équipements de diffusion culturelle à intérêt communautaire

➤ **Délibération pour fixer le prix des cases des columbariums de la commune**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à fixer le prix des cases des columbariums qui viennent d'être achetées pour les trois cimetières de la commune.

Monsieur le Maire reprend la délibération n°24/2021 qui fixait le tarif des cases du columbarium déjà existant dans le cimetière de St Eusèbe :

- Une case pour une durée de 15 ans : 300€
- Une case pour une durée de 30 ans : 600€

Monsieur le Maire propose d'étendre ce tarif à l'ensemble des cases de columbariums des trois cimetières. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité fixe les prix suivants :

- Une case pour une durée de 15 ans : 300€
- Une case pour une durée de 30 ans : 600€

➤ **Délibération pour autoriser le Maire à demander un complément de financement pour les travaux de l'école**

Monsieur le Maire présente le plan de financement global à la date du conseil municipal.

Au vu du reste à charge pour la commune et compte tenu de l'importance des travaux pour une petite commune rurale, il propose d'essayer de trouver un financement complémentaire.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une subvention complémentaire auprès du Département.

Intitulé	Plan de financement global		
	Montant subvention	Taux de cofinancement	Montant éligible retenu (en euros HT)
ETAT - Fond vert 2024 (Rénovation)	504 821,30	22,20%	1 262 053,24
Etat DETR 2024 (Extension)	404 673,94	17,80%	1 011 684,84
REGION "Nos communes d'abord" (Rénovation) (<i>dossier en cours d'instruction</i>)	200 000,00	8,80%	1 262 053,24
Département (Cohésion sociale) (Extension)	303 505,45	13,35%	1 011 684,84
Département 2025 (Rénovation)	378 615,97	16,65%	1 262 053,24
Autofinancement	482 121,42	21,20%	2 273 738,08
Montant total des subventions	1 791 616,66	78,80%	2 273 738,08
Montant de travaux	2 273 738,08	100,00%	2 273 738,08

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité accepte de solliciter une demande de subvention complémentaire auprès du Département de : 378 615,97 €

➤ **Délibération pour mettre à jour le tableau des emplois et point sur l'équipe municipale pour l'année scolaire 2024-2025**

Monsieur le Maire explique qu'il faut reprendre le tableau des emplois suite à :

- La modification des horaires de travail des trois emplois permanents d'adjoint d'animation et la création de deux nouveaux emplois d'adjoint d'animation pour remplir les missions du temps périscolaire et du ménage de l'école pendant l'année scolaire 2024-2025
- La suppression de 4 emplois permanents d'adjoint technique dédiés uniquement au ménage de l'école puisque cette mission est désormais intégrée dans les contrats des adjoints d'animation
- La suppression d'un emploi permanent d'adjoint technique suite à la création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe dans le cadre du recrutement d'un nouvel agent par voie de mutation.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité valide le nouveau tableau des emplois.

➤ **Délibération pour retenir un géomètre pour effectuer les relevés topographiques pour le projet de réhabilitation de la mairie**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que trois devis ont été demandés auprès de géomètres locaux pour réaliser un plan topographique dans le cadre du projet de réhabilitation de la mairie. Monsieur le Maire présente les trois devis reçus. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de valider le devis de

l'entreprise Salla Lecomte d'un montant de 2 430.70€ HT pour réaliser le plan topographique de la parcelle D244 et de l'intérieur du bâtiment de la mairie dans le cadre du projet de réhabilitation.

➤ **Délibération pour l'acquisition de conteneur**

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'investir dans l'achat de conteneur pour pouvoir stocker du matériel de l'école pendant le temps des travaux. Il présente les deux devis réceptionnés. Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise SARL Lilly Box d'un montant de 3 380€ HT.

➤ **Délibération pour valider le devis de curage de la lagune des Costes**

Monsieur le Maire présente le devis des travaux de curage de la lagune de la station d'épuration des Costes. Le devis de l'entreprise Recytec s'élève à 29 995€ HT pour réaliser les travaux suivants :

1. Réalisation d'une étude bathymétrique sur les lagunes de la station d'épuration communale
2. Curage et nettoyage des berges des lagunes de la station d'épuration des Costes puis traitement des boues à Orcières

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité valide le devis de Recytec d'un montant de 29 995€ HT.

➤ **Délibération pour autoriser le Maire à signer une convention avec IT05 pour le recensement des voies communales**

Monsieur le Maire présente la convention proposée par IT05 pour accompagner la commune à réaliser le recensement des voies communales suite à la fusion de la commune et avec l'adressage réalisé en 2023. Cette prestation est payante et nécessite la signature d'une convention. Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité valide la convention d'IT05 pour la réalisation du recensement des voies communales pour un montant de 2 048€ TTC à la charge de la collectivité.

➤ **Délibération pour signer la nouvelle convention APC (Agence Postale Communale)**

Monsieur le Maire présente la proposition de la Poste pour établir une nouvelle convention pour l'agence postale communale. Le nombre d'heures minimum d'ouverture (12h) et les services de base restent identiques mais avec la possibilité d'être rémunérés en fonction du nombre d'actes accomplis. Monsieur le Maire explique que si le montant des activités réalisées dépasse l'indemnité forfaitaire, un complément serait perçu.

De plus, ce nouveau contrat donne la possibilité de proposer la vente de produits et de services complémentaires :

- Des pochettes proposant l'accès à certains services notamment « veiller sur mes parents » et « tablette Ardoiz » conçue pour une clientèle sénior
- Des abonnements téléphoniques de la Poste mobile
- La vente de téléphones mobiles

Si nous offrons ces produits complémentaires, nous percevrons une rémunération supplémentaire.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le bilan positif de l'activité de l'agence postale

d'Aubessagne établi par la Poste. Par ailleurs, suite à la consultation lancée auprès des habitants, il apparaît intéressant d'ajouter trois heures d'ouverture hebdomadaire le jeudi de 16h à 19h.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité décide d'autoriser la signature d'une nouvelle convention (ci-jointe) pour l'agence postale communale d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} novembre 2024.

Il est décidé d'intégrer dans la convention l'offre de services complémentaires pour étoffer l'offre commerciale et d'augmenter l'ouverture de l'agence postale de 3h/semaine, soit d'un total de 18h/semaine.

➤ **Délibération pour attribuer l'appartement situé 310 avenue Principale à Chauffayer**

➤ **Questions diverses**

- Recrutement d'un(e) secrétaire de mairie suite au départ d'un agent

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du départ d'une des deux secrétaires de mairie fin octobre. Il explique que le recrutement pour la remplacer a été lancé.

- Application du régime forestier. Courrier reçu suite à notre prise de position

Monsieur le Maire présente le courrier de la Préfecture concernant l'application du régime forestier dans les bois et forêts exploitables. Pour rappel, le conseil municipal n'avait pas souhaité que les parcelles forestières communales identifiées par l'ONF relèvent du régime forestier. Suite au refus du conseil municipal, la Préfecture demande à ce que parmi les parcelles initialement proposées pour intégrer le régime forestier, au moins une partie représentant 59.26 hectares soit intégrées au régime forestier. Le Conseil municipal ne souhaite pas revenir sur son positionnement initial.

- Organisation déménagement du club des aînés aux Costes

Monsieur le Maire donne rendez-vous aux élus disponibles le vendredi 4 octobre pour déménager le club des aînés dans l'ancienne école des Costes. En effet, depuis le commencement des travaux de l'école, la salle des associations est désormais occupée par la classe des CM.

- France ruralité revitalisation : mesures pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux

Monsieur le Maire présente les mesures de la réforme des zones de revitalisation rurale visant à l'exonération fiscale et sociale pour faciliter l'attractivité. Le Conseil municipal ne souhaite pas mettre en place de mesures d'exonération d'impôts spécifiques pour le moment sachant que le régime en lui-même offre déjà de très belles perspectives pour les projets d'installation ou de reprises.

- Communauté de Communes : Augmentation de la participation communale de 3€ pour le tarif ski pour les jeunes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation de la contribution de la commune de 3€ pour le tarif ski des enfants, la contribution communal s'élève désormais à 10.50€/habitant. Avec le nouveau forfait proposé, tous les enfants de la vallée skieront à prix réduit et au même tarif.

- Point sur les projets (point d'avancement) :

- Bâtiment économique (point avancement travaux)

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée du projet avec l'appui de la chargée de mission dans le cadre de Villages d'Avenir. Il semble que pour avancer sur ce projet, nous devrions avoir recours à un concours d'architecture. Monsieur Le Maire souhaite avancer sur le dossier et ne manquera pas de faire des états d'avancement à chaque conseil.

- Acquisition d'une épareuse

Monsieur Le Maire explique que le département 05 va octroyer une subvention de 30%. Au vu du besoin de cette machine, il propose de solliciter des devis pour avancer sur ce projet.

- Réhabilitation de la mairie

Une première réunion s'est tenue avec Monsieur Sylvain Bertrand (IT05). Monsieur Le Maire propose de charger le Département de nous accompagner sur ce dossier.

- Point sur avis SRADET et DOO (SCOT)

Monsieur Le Maire fait un compte rendu sur les avis émis par la Com Com sur le Sradet et sur le Doo du Scot.

- Travaux abris bus (Aide Département)

Le Conseil Municipal, pour ne pas perdre la subvention autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise qui a établi le devis pour la création de deux abri-bus (Chauffayer et Beurepaire).

- Point sur la rentrée scolaire

Monsieur Le Maire fait un retour sur la rentrée qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions malgré le début des travaux. Il remercie l'implication de chacun (enseignants, personnel, entreprises et parents d'élèves).

- Transport scolaire collégiens – changement pour les arrêts « St Eusèbe » et le « Villardon »

Monsieur le Maire explique que concernant la desserte des arrêts de « St-Eusèbe » et « Le Villardon », la Région s'oriente pour le transport des collégiens sur la ligne 522 (services de 7h05 au départ de St-Firmin et de 16h15 au départ du Pôle d'Echanges Reynier) vers une ligne de rabattement qui desservirait les arrêts suivants : La Motte en Champsaur Mairie - La Motte en Champsaur Le Serre – Aubessagne St-Eusèbe – Aubessagne Le Villardon et qui serait effectuée avec un plus petit véhicule pour plus de sécurité. La correspondance serait effectuée à l'arrêt d'Aubessagne Les Courts qui apparait confortable pour les élèves comme pour les conducteurs des cars.

- Communication de l'ARS sur le plan ORSEC Lutte Anti-Vectorielle et fiche action collectivités

Monsieur Le Maire donne lecture du plan pour information.

- Présentation courrier Orange : fermeture réseau cuivre en janvier 2028 pour notre commune

Monsieur Le Maire informe que le réseau cuivre sera fermé sur la commune à partir de 2028. Une phase d'échange entre la mairie et Orange se déroulera du 14 juin 2024 au 30 novembre 2024 pour toute question sur ce projet.

- Présentation ordonnance du tribunal judiciaire de Gap – (affaire commune/administré)

Monsieur Le Maire présente le courrier de Maître NEVEU à propos de l'affaire avec un administré de la commune.

- Demande de banc sur la place du village du Villard St Pierre

Le conseil décide d'acheter un nouveau banc à installer sur la place du village et confirme ne pas souhaiter déplacer celui qui domine le village et la vallée.

- Nouvelle compétence accordée au Maire, par délégation du CM, pour admettre en non-valeur des titres irrécouvrables. Le décret du 29/06/2023 fixe le seuil maximum de 100€. Le CM peut délibérer pour fixer un montant inférieur à ce seuil.

Monsieur Le Maire ne souhaite pas aller plus loin que le décret.

- Rappel sur l'impossibilité de facturer des montants inférieurs à 5€ dans le cadre de nos facturations.
- Proposition d'aménagement aux Costes de la part d'un administré

Monsieur Le Maire présente la demande et confirme que cet avis sera suivi de travaux au vu de la pertinence de la remarque.

Les travaux seront réalisés en régie par les agents communaux.

Le secrétaire
Serge BLANC



Le Maire
Richard ACHIN

